

## DELIBERATION DDB2024\_035

Nombre de membres du bureau en exercice	
en exercice	56
Présents	35
Votants	44
Pouvoirs	9

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 7 juin 2024

LE 13 juin 2024, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - QUARTIER D'AFFAIRE DE LA GARE DE PÉRIGUEUX - POINT DELIBERANT

#### PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALOMON, M DENIS, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme DRUILLOLE, Mme LABAILS, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. FOUCIER, M. SUDREAU, M. MOTARD, M. SERRE, Mme DOAT, M. VADILLO

#### POUVOIR(S) :

Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. RATIER donne pouvoir à Mme ROUX  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. FALLOUS donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M. MARC donne pouvoir à M. MARTY

## VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - QUARTIER D'AFFAIRE DE LA GARE DE PÉRIGUEUX - POINT DELIBÉRANT

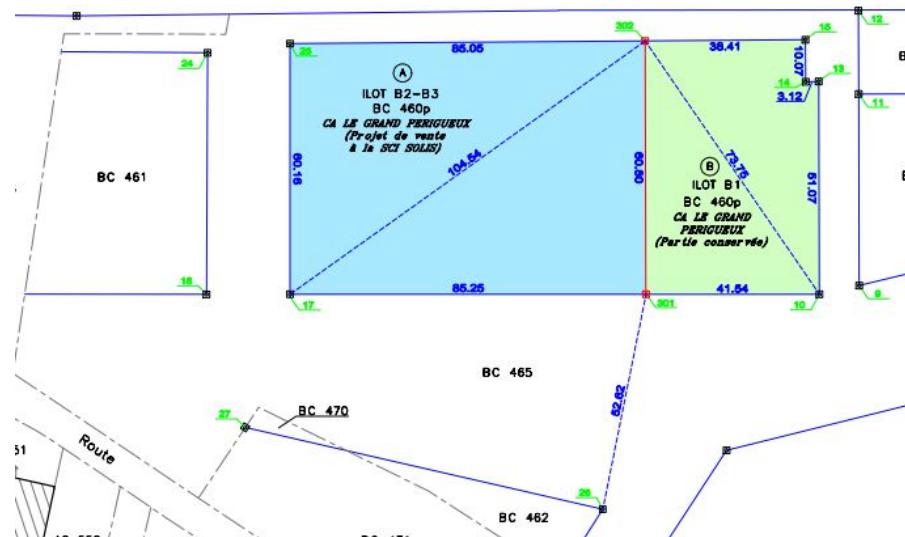
**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

**Considérant que** les sociétés FEEX SAS et LARRIBE VALVO, représentées respectivement par Messieurs Henry MAITRE et David DEVAUTOUR, implantées à Toulouse et Périgueux portent des projets immobiliers dans de nombreux domaines.

Que l'objectif du prospect est de construire un nouveau bâtiment tertiaire de Bureaux avec 65 places de parkings en RDC.

**Que** le Grand Périgueux possède 1 lot sur le quartier des affaires (en vert sur le plan ci-dessous) qui correspond aux besoins des sociétés FEEX SAS et LARRIBE VALVO. Il s'agit du lot B1, d'une superficie de 2501 m<sup>2</sup> et cadastré BC 473.



**Considérant que** l'avis rendu par France Domaines le 23 avril 2024 et fixe le prix de vente de l'ilot B1 à 160 €HT le m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10 %.

**Que la délibération DD0105-2019 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 fixe les prix de vente des terrains du Quartier d’Affaires de la Gare de Périgueux. En particulier, concernant les terrains situés sur l’îlot B, le prix de vente est fixé à 160€ HT.**

Qu'il est proposé de vendre la parcelle cadastrée BC 473, nommée B1, au prix de 400 160 € HT, soit 160 € HT /m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera le montant de la TVA.

Qu'enfin, le Grand Périgueux prévoit dans la promesse de vente et l'acte authentique un droit de préférence au profit du Grand Périgueux, à l'occasion de toute revente du foncier nu (sans construction) par les sociétés FEEEX SAS et LARRIBE VALVO. Le droit de préférence s'appliquera jusqu'à expiration d'un délai de :

- 5 ans si la revente concerne l'ensemble du terrain acquis.

• 8 ans si la revente concerne une partie du terrain ac

**Que le Grand Périgueux propose de vendre aux sociétés FEEEX SAS et LARRIBE VALVO représentées par ses dirigeants ou toute autre société substituable, la parcelle située au Quartier d'Affaires de la Gare à Périgueux, nommée B1 et cadastrée BC 473, d'une superficie de 2 501 m<sup>2</sup>, pour un montant de 400 160 € HT, auquel s'ajoutera la TVA.**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de vendre aux sociétés FEEEX SAS et LARRIBE VALVO représentées par ses dirigeants ou toute autre société substituable, la parcelle située au Quartier d'Affaires de la Gare à Périgueux, nommée B1 et cadastrée BC 473, d'une superficie de 2 501 m<sup>2</sup>, pour un montant de 400 160 € HT, auquel s'ajoutera la TVA ;
- Désigne Maitre Medeiros pour rédiger la promesse de vente et l'acte authentique;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20240613-DDB2024\_035-DE

DDB2024\_035  
S2LO

Délibération publiée le 01/07/2024

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 01/07/2024

Périgueux, le 01/07/2024

Le secrétaire de séance

Christian LECOMTE



Le Président

Jacques AUZOU

